

Pour le droit aux soins

**pour toutes et tous, samedi 2 avril 2011,
journée d'action nationale unitaire**

Alors que depuis plus de dix ans, tous les sondages confirment que la population, a plus de 86 %, témoigne d'un très fort attachement à l'égard des hôpitaux publics, les effets de la loi « hôpital, patients, santé, territoires » aboutissent à : moins de service public, moins de solidarité, moins de démocratie, moins de droit aux soins pour toutes et tous.

Une fois de plus, l'autoritarisme gouvernemental s'oppose aux besoins exprimés majoritairement par les populations.

Les réformes successives conduites dans une logique de marché contre celle du droit pour tous, aboutissent à imposer le débat à partir du « trop de dépenses », ignorant le besoin incontournable de recettes nouvelles pour répondre à des besoins en augmentation.

Comme pour les retraites, la politique familiale et l'indemnisation du chômage, la réforme du financement de la Sécurité sociale est au cœur de ce débat à partir de l'exigence majoritaire portée par la population, d'une autre répartition des richesses.

Le système de santé doit sortir des logiques comptables qui, sous prétexte d'économie dans les dépenses de l'assurance maladie, ne visent qu'à transférer sur le budget des familles les dépenses de santé. L'objectif est d'ouvrir aux logiques de marché en privatisant l'activité et de confier la couverture maladie et de la perte d'autonomie aux assurances privées.

De nombreuses luttes menées dans le secteur de la santé sur l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance des qualifications et de la pénibilité, l'exigence en terme d'emploi/formation, n'ont pour seul objectif qu'une meilleure réponse pour le droit aux soins pour toutes et tous.

Ces luttes professionnelles trouvent appui et complémentarité avec toutes les actions menées unitairement, avec les organisations syndicales, les comités de défense locaux, les associations et les partis politiques.

Sur cet enjeu du droit à la santé pour toutes et tous, la CGT propose de s'inscrire résolument dans l'objectif de **progrès social permanent** pour :

- le développement d'un service de santé public performant, de proximité et accessible à tous ;
- le développement d'une politique de prévention sur le lieu de travail, à l'école, dans les centres de santé... ;
- une couverture du risque maladie solidaire et de haut niveau, avec la suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires médicaux... ;
- un autre financement de la Sécurité sociale permettant de dégager des recettes nouvelles au service de la solidarité nationale : cotisations sur l'ensemble des richesses créées, modulation de la cotisation des entreprises en fonction de l'investissement dans l'emploi et l'investissement dans l'outil de travail, mise à contribution des revenus financiers ;

- ➡ une gestion démocratique : création de chambres territoriales de santé au plus près des besoins de la population et d'une instance nationale représentative, le retour à l'élection des représentants des assurés sociaux dans les caisses de Sécurité sociale, les chambres territoriales de santé ;
- ➡ des budgets correspondant aux besoins d'emplois qualifiés des professionnels de santé pour répondre aux besoins de la population.

Le 2 avril, la CGT vous invite à prendre toute votre place dans ce temps fort de convergence nationale des usagers, des professionnels de santé et des élus pour :

- ➡ la défense de l'hôpital public ;
- ➡ la reconquête d'un service public de santé ;
- ➡ des soins de qualité et de proximité ;
- ➡ des personnels en nombre et formés.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.